

Celui-ci était représenté par une médaille d'or de la valeur de 300 livres, une médaille d'argent de 25 livres et 44 livres 20 sols en espèces.

PRIX EXTRAORDINAIRES. — La recette se balance par la dépense, à l'exception d'une somme de 1.200 livres, ci-devant remise par l'abbé Raynal à l'Académie, pour le prix qu'elle a proposé et ajourné à l'année 1793.

Si l'on y joint la créance de 1630 livres, trouvée dans les papiers de Bory, on voit que la fortune de l'Académie s'élevait à ce moment au total de 3.041 livres 2 sols 9 deniers. Dans l'espace de 92 ans, la Compagnie n'avait pas mis un sou de côté.

A peine la Compagnie a-t-elle réglé sa situation sous le rapport financier qu'elle se trouve saisie d'une autre question, à la fois intéressante pour elle et pour la ville. Delandine avait déjà lu, le 24 avril, une lettre du député Dumaret, membre comme Thouin du Comité de l'Instruction publique, lui annonçant qu'il paraît définitivement arrêté, dans ce Comité, que la ville de Lyon n'aurait pas de lycée, et qu'à la sollicitation des députés de la Côte-d'Or, la ville de Dijon aurait, à cet égard, la préférence sur Lyon. Le 12 juin suivant, c'est-à-dire 24 heures avant la chute du ministère girondin à la tête duquel était Roland, le directeur en lut une autre que lui adressait le maire de Lyon. Dans cette lettre, Vitet annonçait à ses confrères que le fameux Comité de l'Instruction publique avait proposé de créer dans le royaume plusieurs établissements, sous le nom de lycées, destinés à l'enseignement des sciences, des belles-lettres et des arts utiles, mais que dans ce plan la ville de Lyon n'était pas comprise parmi celles qui en seraient dotées, ce qui serait nuisible à cette ville, à son immense commerce, à l'intérêt de ses citoyens et de tous ceux du